



# AS BONDY ATHLÉTISME - SAISON 2023/2024

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT(E) MAJEUR(E)

ADHÉSION

RENOUELEMENT

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ F  M

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de Naissance \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'AS Bondy à diffuser des photos de moi-même dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...), le site internet et les réseaux sociaux du club.

Fait à Bondy le \_\_\_\_\_ 2023 Signature \_\_\_\_\_

#### COTISATIONS ANNUELLES

✓ JUNIORS/ESPOIRS

179 €

184 €

✓ SENIORS/MASTERS

Licence compétition

179 €

184 €

Licence Running

174 €

179 €

|         |     |                |
|---------|-----|----------------|
| JUNIORS | U20 | 2005           |
| ESPOIRS | U23 | 2002-2003-2004 |
| SENIORS |     | 1990 à 2001    |
| MASTERS |     | 1989 et avant  |

#### DOCUMENTS À FOURNIR

##### Adhésion

- Une photocopie pièce d'identité
- 1 Justificatif de domicile récent pour les Bondynois (moins de 3 mois)
- Remplir le formulaire FFA
- 1 Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme y compris en compétition

##### Renouvellement

- 1 Justificatif de domicile récent pour les Bondynois (moins de 3 mois)
- Remplir le formulaire FFA
- Remplir le questionnaire de santé ou fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme y compris en compétition

Application du RGPD (Réforme Générale des Protections des Données du 25 Mai 2018)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Association Sportive de Bondy. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au secrétariat de l'A.S.B.

# Questionnaire de santé "QS - SPORT"

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre inscription.

## Recommandations :

- Ce « QS » perd toute valeur de dépistage dès lors qu'on omet de révéler un symptôme.
- Même en cas de « QS » renseigné, une visite médicale annuelle est recommandée. Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat médical.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou NON*   | OUI                      | NON                      |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>   |                          |                          |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>A ce jour</b>   |                          |                          |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| *NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent   |                          |                          |

| Si vous avez répondu NON<br>à toutes les questions | Si vous avez répondu OUI<br>à une ou plusieurs questions |
|--|--|
| Pas de certificat médical à fournir.               | Certificat médical à fournir.                            |

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2023      Signature

## Contenu et plafonds de la garantie I. A. Sport+ (saison sportive 2023/2024)

|  |  |
|--|--|
| • Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation..... | 1 500 € dans la limite d'un mois   |
| • Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.....<br>- dont frais de lunetterie .....  | 3 000 €<br>300 €   |
| • Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité .....   | 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation<br>10 €/jour dans la limite de 365 jours |
| • Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation .....   |  |
| • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident .....   | 30 €/jour dans la limite de 6 000 €  |
| • Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :  |  |
| - jusqu'à 9 % .....  | 30 000 € x taux  |
| - de 10 à 19 % .....   | 60 000 € x taux  |
| - de 20 à 34 % .....   | 90 000 € x taux  |
| - de 35 à 49 % .....   | 120 000 € x taux   |
| - de 50 à 100 % : - sans tierce personne : .....   | 150 000 € x taux   |
| - avec tierce personne : .....   | 300 000 € x taux   |
| • Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :  |  |
| - capital de base .....  | 30 000 €   |
| - augmenté de : - pour le conjoint survivant .....   | 30 000 €   |
| - par enfant à charge .....  | 15 000 €   |
| • Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines .....   | frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime  |

### Principales exclusions :

#### Sont exclus de la garantie :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

#### Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

## Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficierez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

## Cotisation complémentaire I. A. Sport+ (saison sportive 2023/2024)

### Nature du sport pratiqué

(si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)

#### Sports de catégorie 1 :

alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur. ....

58,27 €

#### Sports de catégorie 2 :

2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo. ....

35,26 €

#### Sports de catégorie 3 :

activité « chiens de traîneaux », aéroboxe, aïdo, aikido (+ ameno ukijashi), aikishintaiso, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoëra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, energie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaido, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, teqball, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wùo taï, yoga, zumba. ....

15,28 €

# PLANNING ENTRAÎNEMENTS SAISON 2023/2024

LIEU DE PRATIQUE : STADE LÉO-LAGRANGE - 60 AVENUE PASTEUR - BONDY

## REPRISE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

**U6 BABY FAMILY** - *Nés(es) en 2021*

Samedi de 09h15 à 09h45

**U7 - BABY ATHLÉ GARÇONS & FILLES** - *Nés(es) en 2017, 2018, 2019 & 2020*

Samedi de 10h00 à 11h00 (2019 & 2020)

Samedi de 11h00 à 12h00 (2017 & 2018)

## REPRISE LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

**U10 - ÉVEIL ATHLÉTISME GARÇONS & FILLES** - *Nés(es) en 2015 & 2016*

Mercredi de 17h30 à 18h45

Vendredi de 17h30 à 18h45

## REPRISE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

**U12 - POUSSINS GARÇONS & FILLES** - *Nés(es) en 2013 & 2014*

Lundi de 17h00 à 18h15

Vendredi de 17h30 à 18h45

## REPRISE LE JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

**U14 - BENJAMINS GARÇONS ET FILLES** - *Nés(es) en 2011, 2012*

**U16 - MINIMES GARÇONS ET FILLES** - *Nés(es) en 2009, 2010*

Lundi de 18h00 à 19h30

Jeudi de 18h00 à 19h30

## REPRISE LE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

**U18 - CADETS GARÇONS ET FILLES** - *Nés(es) en 2007, 2008*

**U20 - JUNIORS HOMMES ET FEMMES** - *Nés(es) en 2005, 2006*

**U23 - ESPOIRS HOMMES ET FEMMES** - *Nés(es) en 2002, 2003, 2004*

**SENIORS HOMMES ET FEMMES** - *Nés(es) de 1990 à 2001*

**MASTERS HOMMES ET FEMMES** - *Nés(es) en 1989 et avant*

### **Sprint/Saut**

Lundi de 18h00 à 20h00

Jeudi de 18h30 à 20h30

Samedi de 14h00 à 16h00

### **1/2 Fond**

Lundi de 18h30 à 20h30

Jeudi de 18h30 à 20h30

